



LANS-EN-VERCORS

Commune de Lans en Vercors

Mairie

**1, place de la Mairie – 38250 Lans-en-Vercors
tél. : 04.76.95.40.44 – fax : 04.76.95.45.69
courriel : mairie@lansenvercors.fr**

Règlement de l'appel à projet

Appel à projet pour la conclusion d'un bail de location d'un emplacement pour l'exploitation d'un snack petite restauration et boisson de l'espace ludique de combe oursière à l'aide d'un véhicule mobile de type camion, remorque, aménagé pour la cuisine

**date limite de remise des offres :
le vendredi 14 juin 2019 à 16h**

1) OBJET DE L'APPEL A PROJET

La commune de Lans en Vercors a créé un espace ludique au pied de la retenue collinaire du réseau de neige de culture. L'espace ludique comprend un bassin avec des jeux d'eau, un espace enherbé avec des tables de pique-nique. L'accès du public à cet espace est gratuit.

L' espace ludique est situé parcelle D191, lieudit combe charvet, 38250 LANS EN VERCORS.

Les plans des biens mis à disposition sont joints en **Annexe 1** des présentes.

L'accès au site est gratuit pour les personnes. La retenue collinaire ne fait pas partie de la zone ludique. Il est précisé que la baignade est interdite dans la retenue collinaire.

La commune souhaite trouver un exploitant pour un snack petite restauration et boissons pour la période du 1er juillet au 31 août 2019.

La commune met à disposition du locataire un emplacement destiné au stationnement d'un véhicule mobile de type camion, remorque, aménagé pour la cuisine et à l'installation d'une terrasse pour la clientèle.

Le locataire a l'interdiction formelle d'ériger toute construction quel quelle soit. L'ensemble de ses installations doivent demeurer mobiles.

Dans ce contexte, la commune recherche un partenaire occupant qui :

- s'engage à exploiter et à développer l'activité de snack petite restauration et boissons pour satisfaire les attentes des utilisateurs de la zone ludique ;
- s'engage à proposer des prestations de qualité, tant en terme de qualité des produits servis dans le cadre de l'activité de petite restauration, qu'en terme de qualité de l'accueil de la clientèle ;
- s'engage à observer une amplitude d'ouverture du snack-bar correspondant à la fréquentation des utilisateurs et ce quelque soit les conditions atmosphériques, à l'exclusion des cas de force majeure. ;
- s'engage à arrêter son exploitation à 21h30.
- présente une expérience et/ou les qualifications en matière de gestion d'équipement similaire, de restauration et d'accueil.

Il est rappelé au candidat qu'il devra faire son affaire des points suivants :

- Hygiène et sécurité : L'occupant devra observer un strict respect des normes et réglementations d'hygiène et de sécurité en vigueur, relatives au fonctionnement d'une activité de restauration. Le non-respect des normes et réglementations d'hygiène et de sécurité en vigueur, relatives au fonctionnement d'un établissement de restauration, dûment constaté par les autorités compétentes entraînera la résiliation du bail.

- Personnel : L'occupant fera son affaire du recrutement du personnel nécessaire, en nombre et en qualification suffisante, pour le bon fonctionnement du snack-bar. Il veillera particulièrement à réunir les compétences requises en matière d'accueil et de restauration.

2) PRESENTATION DES OFFRES

Toutes les propositions devront être intégralement rédigées en langue française sous peine d'être jugées non conformes.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes, dûment datées et signées :

1) Le candidat devra faire une proposition de loyer mensuel. Le montant du loyer proposé fait partie des critères de jugement pour l'attribution du bail.

2) Un mémoire permettant d'apprécier sa capacité professionnelle. Dans ce mémoire le candidat devra préciser ses références professionnelles et ses expériences dans le domaine de la gestion d'un snack-bar saisonnier.

3) Le candidat devra annexer un projet d'exploitation détaillé, qui permettra d'apprécier l'offre sur les points suivants (liste non exhaustive) :

- La motivation et les objectifs du candidat ;
- L'accueil ;
- La variété des menus (faire des proposition de menus, ...) ;
- le positionnement tarifaire envisagé ;
- La qualité des produits (indiquer la provenance des produits, ...) ;

- Les moyens humains et techniques de mise en oeuvre et de développement de ce projet ;
 - La proposition d'aménagement et d'organisation de l'espace ;
- 4) une déclaration sur l'honneur du candidat attestant de la régularité de sa situation auprès des administrations et organismes chargés du recouvrement des impôts et cotisations (impôts, T.V.A., U.R.S.S.A.F.).
(Le candidat retenu sera tenu de fournir les certificats attestant de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales).

3) JUGEMENT DES OFFRES

Le cocontractant choisi, sera celui dont l'offre sera la mieux classée en fonction des critères énoncés ci dessous :

- **La proposition de loyer (sur 20 points)** évaluée à partir d'un mémoire annexé par le candidat.
- **La capacité professionnelle (sur 40 points)** évaluée à partir d'un mémoire annexé par le candidat.
- **Le projet (sur 40 points)** évalué à partir du projet d'exploitation annexé par le candidat.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, pour l'analyse des offres, le maire se réserve le droit de demander des détails sur le contenu de l'offre.

Après analyse des offres, le Maire ou son représentant choisira un attributaire pour le bail.

4) MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :
Offre pour :

**bail de location d'un emplacement pour l'exploitation d'un snack petite restauration et boisson
de la zone ludique de combe oursière
à l'aide d'un véhicule mobile de type camion, remorque, aménagé pour la cuisine
NE PAS OUVRIR**

Les candidatures seront envoyées sous plis recommandé avec accusé de réception postal, ou par mail ou déposées sous plis fermé, contre récépissé, à l'adresse suivante :

Mairie de Lans en Vercors

1, place de la Mairie – 38250 Lans-en-Vercors

ou par courriel : sandrine.martin.jarrand@lansenvercors.fr

Les candidatures devront être remises au plus tard le vendredi 14 mai 2019 à 16H00.

5) CONTENU DU DOSSIER D'APPEL A PROJET REMIS AU CANDIDAT

- Le présent règlement de l'appel à projet ;
 - Le projet de bail.
 - La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
- Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE DES LIEUX

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par chacun des candidats auprès de la commune de Lans en Vercors.

Sur demande, des visites de la zone ludique peuvent être organisées.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de l'espace ludique